

tonvilliers, Tronson, sont particulièrement mêlés aux origines de la colonisation française du Canada ; celui de M. Emery est tout spécialement lié au souvenir du premier séminaire créé aux Etats-Unis. Mais nous devons, pour rester dans les bornes du sujet qui fait l'objet de cette étude, nous contenter de cette trop rapide mention.

(A suivre).

CONSULTATION

De la nature du feu de l'enfer.

Un pénitent se présente à un confesseur, et entre autres choses déclare que, d'après son opinion, le feu de l'enfer n'est pas réel mais métaphorique, en ce sens que le nom de feu est appliqué par une certaine manière de dire aux peines de l'enfer, quelle qu'en soit la nature parceque, comme le feu produit la plus intense des douleurs, aucune image n'est plus propre à indiquer les peines très atroces de l'enfer et à en former une idée.

Le curé demande donc s'il est permis de laisser les pénitents dans cette opinion, et de les absoudre. Il fait remarquer qu'il ne s'agit pas de l'opinion d'un seul individu, mais que cette opinion est généralement admise dans un certain district, où l'on a coutume de dire : faites croire, si vous en êtes capable, aux petits enfants qu'il y a du feu en enfer !

La Sacrée Congrégation a répondu à cette question :

« Ces pénitents doivent être soigneusement instruits ; et s'ils demeurent obstinés, on ne peut les absoudre. »

(30 avril 1890).

CHRONIQUE

* * Vendredi prochain, 12 octobre, est la fête patronale de Monseigneur l'archevêque de Montréal. Nous prions Sa Grandeur d'agréer à cette occasion l'hommage de nos félicitations et nos vœux de bonheur.

* * Jeudi prochain, à neuf heures et demie, Monseigneur l'archevêque présidera à Boucherville la cérémonie de l'installation de saintes reliques et de la bénédiction de trois cloches. Il y aura aussi présentation d'une adresse à Sa Grandeur.

M. le curé de Boucherville compte sur la présence d'un grand nombre de membres du clergé.

* * Demain après-midi, à quatre heures, aura lieu, dans la nouvelle cathédrale, la bénédiction de trois statues qui doivent être placées au-dessus du portique. Ces statues, qui représentent saint Jean, saint Ignace et saint Vincent de Paul, sont le don gracieux de M. le chanoine Piché, curé de Lachine, de M. Lavalée, curé de St-Vincent de Paul et de M. Bonin, curé de St-Charles.

La cérémonie sera présidée par Monseigneur l'archevêque de Montréal.